

Garantie de satisfaction

Dernière mise à jour le 8 septembre 2004

OnHeberge.com garantie votre satisfaction dans les 30 jours ou votre argent vous sera remis. La garantie suivante s'applique à tous les Clients du service OnHeberge.com possédant un plan d'hébergement, une solution de serveur dédié ou un forfait de colocation.

Cette garantie ne couvre pas les services offerts à une tierce partie par un représentant ou un partenaire de commercialisation qui fait la revente de nos services.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE NOTRE GARANTIE ?

Tout les Clients des plans d'hébergement : Basic, Extra, Ultra V ORG et V CORP ainsi qu'aux Clients des services de colocation et de serveur dédié, seulement si le client est en règle.

LA GARANTIE

Si vous n'êtes pas satisfait et si vous désirez résilier votre abonnement, vous bénéficiez de 30 jours suivant l'ouverture de votre compte pour vous faire rembourser les frais d'hébergement.

Attention ! Les frais d'installation des serveurs dédiés et de colocation, ainsi que les frais de bande passante excédant la quantité de bande passante mensuelle incluse dans nos forfaits, et l'enregistrement de(s) Nom(s) de domaine ne sont pas remboursables.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Afin de procéder à la fermeture de votre compte et ainsi réclamer les frais d'hébergement, le propriétaire du compte doit en faire la demande dans un délai de 30 jours.

Utiliser votre compte client — demande d'annulation de compte.

ET APRÈS LA PÉRIODE DE 30 JOURS ?

Au-delà de cette période, vous pouvez résilier votre abonnement, toutefois sans **AUCUN remboursement** de notre part.

Vous désirez une confirmation écrite de cette politique de garantie ? Imprimez cette page ou téléchargez-la en format PDF. Nous vous la retournerons signée et approuvée.

Pour nous rejoindre par télécopieur : +1 (514) 387.5906

Nom du client :

Nom de domaine :

Numéro de télécopieur :

Signature :

Date : ____ / ____ / _____ (jj/mm/aaaa)